Lettre de liaison – novembre 2015

Dans cette 22ème édition :

Fête de l'eau 1ère édition	Page 1
Vous avez dit GEMAPI ?	Page 2
Le préfet visite une exploitation de l'Oust moyen	Page 2
7 nouveaux contrats de bassins pour le SMGBO	Page 3
En bref sur le territoire	Page 3

1ère édition

-Fête de l'Eau 2015-
Respectons l'eau pour protéger la vie

Le 13 septembre 2015, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust organisait pour la 1ère fois sa fête de l'eau sur le site paysager du Vauvert à Comblessac.

L'objectif de cette journée était double: D'une part, éduquer, informer, sensibiliser et initier le grand public à la protection de la ressource en eau et la biodiversité et d'autre part faire découvrir les actions du SMGBO en matière de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Une journée multi-thématiques et multi-activités

Cette journée s'est organisée autour de 4 pôles différents, à savoir:

- Une randonnée technique et contée au fil de la rivière pour expliquer les travaux de restauration entrepris sur l'Aff.
- Des ateliers ludiques et pédagogiques pour découvrir le cycle de l'eau et s'initier à la nature.
- Des expositions et des stands des partenaires de la nature.
- Des spectacles (marionettes et fable théâtrale) sur le thème de l'eau.

Plus de 15 partenaires de la nature étaient représentés lors de cet évènement.

Un bilan positif malgré une affluence mitigée

Une quarantaine de randonneurs le matin et plus de 450 personnes comptabilisées l'après midi malgré une météo très maussade à partir de 16h.
Les différents partenaires présents ainsi que les visiteurs enquêtés ont fait part de leur satisfaction quant à l'organisation et au contenu de l'évènement.

Découvrez la série d'interviews réalisées par la radio Plum'fm le jour de la fête de l'eau.

Cliquez ici → Interview 1 Interview 2

Vous avez dit GEMAPI?

La réforme Territoriale et le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

Suite à l'évolution législative récente sur l'organisation des collectivités territoriales et la répartition territoriale des compétences, l'organisation du SMGBO et ses statuts devront évoluer.

UNE REFORME EN 3 VOLETS :

- La loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 dont découle la compétence GEMAPI (Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) et qui va impacter les statuts du SMGBO dans la mesure où ce seront les communautés de communes qui seront membres du SMGBO (3 communautés de communes membres à ce jour) et non plus les communes (actuellement 128 communes couvrent le territoire du SMGBO sur 3 départements(22-35-56)).
- La loi sur la nouvelle délimitation des Régions du 16 janvier 2015
- La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 qui définit les compétences des communautés de communes

Qu'est-ce que la compétence GEMAPI ?

Il s'agit de la Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations. C'est une compétence **OBLIGATOIRE** et non facultative comme avant la LOI. Sa définition à partir du code de l'environnement concerne les points suivants:

→Aménagement de bassins hydrographiques;
→Entretien des cours d'eau, lacs, canaux ou plan d'eau;
→Défense contre les inondations et contre la mer (gestion et entretien des ouvrages de protection hydraulique)
→Protection et restauration des milieux aquatiques

Avec cette loi, chaque commune aura obligatoirement cette compétence au **1er janvier 2018** au plus tard, avec obligation de la transmettre à la communauté de communes.

La communauté de communes aura la possibilité de transmettre cette compétence au SMGBO, structure existante et déjà structurée pour assurer la continuité des missions.

Un même Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) peut adhérer à plusieurs Syndicats mixtes pour des parties DIFFERENTES de son territoire.

Les Préfets ont reçu une note du ministère pour qu'ils veillent à conserver la cohérence hydrographique, ce qui signifie qu'une rivière ne doit pas être découpée en plusieurs syndicat ou EPCI.

La prise de compétence **obligatoire** par les communes et le transfert **automatique** à la communauté de communes est fixée au 1.01.2018.

Ce qui n'est pas de la GEMAPI

- Approvisionnement en eau
- Maitrise des eaux pluviales
- Lutte contre les pollutions
- Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines (périmètres de captage)
- Aménagements hydrauliques concourant à la protection civile

Le préfet du Morbihan visite une exploitation des Forges

Monsieur Le Préfet souhaitait visiter une exploitation, ayant réalisé un diagnostic écoenvironnemental avec le SMGBO et la Chambre d'agriculture 56 dans le cadre du captage Grenelle de la Herbinaye, avant de participer à la cérémonie de signature des contrats de bassins versants du SMGBO avec les financeurs.

La décision a été prise au dernier moment et nous devons un grand merci au GAEC des palmes qui nous a reçu très cordialement dans la stabulation des vaches laitières et qui a su dialoguer avec le Préfet et lui soumettre leurs préoccupations concernant le captage de la Herbinaye mais aussi tout ce qui touche de près ou de loin au dossier écoenvironnemental et l'évolution des contraintes.

Très satisfaits du diagnostic réalisé, ils ont su le montrer au Préfet qui, dans la foulée, en a fait la base de son discours à la salle des fêtes de Ploërmel devant les financeurs qui permettent aux agriculteurs de bénéficier de ce diagnostic.

M.PICHOT avec M. Le Préfet , M.PIQUET président du SMGBO et M.KERLIR Président de la chambre d'agriculture 56

Signature des contrats de bassins versants

7 nouveaux contrats pour le SMGBO

Suite à l'évaluation des précédents contrats territoriaux en 2013, **7 contrats territoriaux** ont été élaborés pour chacun des bassins versants du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) pour la période **2014-2018**. Le contrat territorial traduit l'accord intervenu entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les différents maîtres d'ouvrages de l'opération de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du Grand Bassin de l'Oust. C'est l'**outil de financement** de l'Agence de l'Eau pour les **actions menées sur le bassin versant.**

Ces contrats territoriaux de bassin versant comprennent notamment des actions d'**amélioration des pratiques agricoles** et **phytosanitaires non-agricoles** ainsi que des **actions de restauration des milieux aquatiques** en fonction des enjeux de chacun des bassins versants.

Le SMGBO assure le portage des 7 contrats de bassins versants. Pour renforcer le programme d'actions proposé, la Chambre d'agriculture du Morbihan, le Conseil Régional de Bretagne et la Fédération de Pêche du Morbihan se sont associés à ces contrats de bassin versant en assurant une partie de la maîtrise d'ouvrage.

Le coût prévisionnel des contrats territoriaux s'élève à 16 246 146 € répartis ainsi :

12 282 048 € sous maîtrise d'ouvrage du SMGBO
1 555 750 € sous maîtrise d'ouvrage Chambre d'Agriculture du Morbihan
1 453 134 sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Régional de Bretagne
376 764 sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale de Pêche du Morbihan
580 450 sous maîtrise d'ouvrage des propriétaires d'ouvrages.

La signature officielle de ces contrats s'est déroulée le **22 septembre 2015** à Ploërmel en présence du Préfet du Morbihan, du directeur de la délégation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de Nantes, des représentants des maîtres d'ouvrage, du conseil départemental du Morbihan, du conseil régional de Bretagne et des Syndicats départementaux d'alimentation en eau potable du Morbihan et d'Ille et Vilaine. Cette cérémonie de signature a rassemblé **90 élus du territoire** du Grand bassin de l'Oust.

En Bref, sur le territoire

Le 18 août, sortie Nature « Flore et papillons de la vallée de l'Arz ». Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, le SMGBO organisait une sortie Nature à Rochefort-en-terre en partenariat avec Bretagne vivante.

Le 28 août, Soirée chauves souris à Pluherlin. A l'occasion de la 19ème nuit internationale de la chauves-souris et dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, le SMGBO organisait une soirée découverte des chauves-souris de la vallée de l'Arz à Pluherlin.

Le 7 septembre, le SMGBO a organisé une 1/2 journée d'échange sur la commune de St Nolff en zéro phyto depuis plusieurs années.

Le 15 octobre, le Comité syndical du SMGBO s'est réuni en présence du député Paul Molac sur la commune de Bohal.

Le 15 octobre, visite des travaux réalisés sur le cours de l'Aff pour les élus, les services de l'Etat et les partenaires.

Le 21 octobre, s'est déroulé le comité de pilotage de l'Oust aval sur la commune de Saint Congard.

Le 28 octobre, s'est déroulé le comité de pilotage du Ninian Léverin sur la commune de Gomené.

Le 28 octobre, s'est déroulé le comité de pilotage de l'Aff sur la commune de Porcaro.

Le 29 octobre, s'est déroulé le comité de pilotage de l'Yvel Hyvet sur la commune de Mauron.

Le 3 novembre, s'est déroulé le comité de pilotage de l'Oust Moyen sur la commune de Guégon.

Le 4 novembre, s'est déroulé le comité de pilotage de l'Arz et de la Claie sur la commune de Bohal.